

Vos élus CFE-CGC
VOUS INFORMENT



Tout

change et

rien ne

change en réalité !!!



Notre Managing Director nous avait annoncé en CSE vouloir mettre en place une société **HUMAN and TECH** et une **division territoriale en 3 régions**.

Concernant l'humain, que constate-t-on sur le terrain hormis le changement du nom des postes de RH passant de TAS (Talent Acquisition Specialist) et TDS (Talent Specialist) en TM (Talent Manager) ?

TM pour faire quoi ? De la gestion de carrière des consultants ou de la gestion de TACE (Taux d'activité congé exclus) en clair gérer les sorties des consultants en mettant en œuvre tous les anciennes pratiques ausyennes régulièrement dénoncées par la CFE CGC..

Les TM ne font qu'appliquer les directives de nos dirigeants qui n'ont en réalité qu'une seule stratégie, baisser les coûts coûte que coûte, peu importe les salariés.

Ce ne sont pas uniquement les consultants qui sont concernés par cette stratégie, TOUS les salariés sont concernés:

Avec une baisse d'effectifs dans plusieurs services et métiers de la structure, on constate une charge de travail en constante augmentation sur les salariés qui restent. On ne voit pas non plus de réel investissement ou moyens ni de reconnaissance pour ceux qui restent, ne serait-ce que par une revalorisation salariale à la hauteur de leur implication et motivation.

Les assistantes sont de moins en moins nombreuses et ne sont pas remplacées, alors que souvent elles étaient le seul lien humain pour les consultants avec l'entreprise. Cette richesse, cette humanité au service des consultants n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur.

La DSI apporte son assistance au quotidien aux salariés sur les deux sites importants en effectifs, le siège et Toulouse. Pourtant leur hiérarchie est très lointaine : un DSI Europe absent et lointain, et un DSI France basé à Nantes qui pilote uniquement avec les outils sans tenir compte de la réalité du terrain et du service utilisateur rendu au quotidien.

Les Sales (commerciaux) sont affligés d'un turnover important, comptent beaucoup trop de juniors avec une présence chez les clients qui n'est pas au rendez-vous....

Que dire du Delivery et de tous les consultants et salariés qui s'investissent au quotidien pour préserver les projets et clients qu'il nous reste.. mais pour combien de temps ?

Depuis le rachat par Randstad en juin 2017, nous en sommes à la énième réorganisation et rien ne change, tout est géré par la profitabilité, le financier alors que ce sont des hommes et des femmes qui constituent le cœur de la société, peut être que c'est ce sens-là dont parlait notre Managing Director britannique !

Quant à la TECH, nous n'avons rien constaté de concret à ce jour !! Hormis un objectif annoncé de plus de certifications de nos consultants mais pour quoi faire si nous n'avons plus de clients ?

La régionalisation : on revient au passé avec les anciennes DOP d'antan, pour soi-disant retrouver la proximité clients de tous ceux que nos dirigeants ont choisi de délaisser.

Mais quels moyens? Quelle stratégie concrète ? Pas de réponses à nos interpellations, nos constats sur le terrain avec tous vos représentants CFE CGC, **"c'est de faire toujours mieux pour encore et encore moins cher"** et ce à tous les étages. **Une baisse d'effectifs en 2024 de plus de 500 salariés mais une hausse de rémunération de nos dirigeants de 10% ... cherchez l'erreur !**



CSE : du vrai changement

Hausse des minima salariaux de la branche application au 01/01/25

Depuis le 1er janvier 2025 une nouvelle grille des salaires est applicable, voir [sur notre site](#). Munissez-vous de votre fiche de paie avec votre coefficient pour vérifier que votre salaire respecte cette nouvelle grille salariale.

Changement de secrétaire au CSE (CFE CGC et CFTC aux commandes)

Lors du CSE de février un nouveau bureau a été élu constitué de
Secrétaire : Francis VALENTIN (CFE CGC)
Secrétaire adjoint : Pierre Henri DEGAND (CFTC)
Trésorier : Raphaël TORRE (CFTC)
Trésorier adjoint : Marc BAUCHET (CFE CGC)

Vos nouveaux interlocuteurs au CSE

Vos interlocuteurs au niveau du CSE seront désormais Nathalie BEDU-GAUMET (CFTC) et Thierry MILARD (CFE CGC)



Mutuelle : changement d'assureur

Eh oui encore un changement d'assureur... ce n'est désormais plus Malakoff Médéric mais AG2R.

Malheureusement nous conservons AON pour le conseil et la gestion des comptes, l'interface qui vous gère au quotidien.

Pour rappel la CFE CGC était actrice principale des garanties obtenues de la mutuelle, mises en place au 01/01/2018 avec la réforme du contrat responsable.



Nous avons signé le nouvel avenant sous réserve car nous avons obtenu pour vous plusieurs avancées concrètes en plus de celles obtenues auparavant, à savoir :

- La prise en charge intégralement par l'employeur de la cotisation pour le conseil.
- La conservation de la mutuelle aux mêmes conditions pour les salariées en congé parental à temps plein.
- La contribution des hauts salaires par plus de cotisation jusqu'à la tranche C (soit les salaires de 15 700 € à 31 400 €)

Les garanties restent inchangées, mais en revanche, du fait d'une surconsommation par rapport aux cotisations versées des conjoints non à charge, AON a préconisé une cotisation des conjoints non à charge à 2 niveaux selon l'utilisation de notre mutuelle.

Le **rang 1** correspond à une utilisation maximum de notre mutuelle, celle du conjoint n'intervenant que pour compléter les garanties ou celles non couvertes par notre mutuelle. C'est la cotisation la plus chère.

Le **rang 2** correspond à une utilisation en premier lieu de celle du conjoint et ensuite le complément des garanties non couvertes sur notre mutuelle. La cotisation est inférieure, car elle dégrade moins les comptes de notre mutuelle.

La CFE CGC regrette que ces dispositions n'aient pas été communiquées en amont par des communications adaptées et préventives avant de procéder à ce changement radical et mal préparé. Ceci a donné lieu à différents dysfonctionnements engendrant des prélèvements financiers abusifs sur les mois de janvier et février 2025, et malgré nos alertes répétées à la direction.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concernés par ces dysfonctionnements.

Les notices d'information sont attendues de l'assureur, la CFE CGC vous en informera dès que possible en attendant voici un récapitulatif des cotisations :

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre
PP/PS (part patronale/Part salariale)	55%/45%	65%/35%	55%/45%	65%/35%
Salarié avec ou sans enfant	0,171%	0,171%	0,130%	0,171%
Conjoint à charge	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Conjoint non à charge :				
- rang 1	0,370%	0,175%	0,302%	0,146%
- rang 2	0,175%	0,078%	0,130%	0,068%

Pour plus de détails voir sur notre site : <https://rdf.fieci-cfecgc.org>



C'est le moment pour adhérer à notre section FIECI CFE-CGC !

Qui sommes-nous ?

Prônant des valeurs comme l'humanisme, l'équité, la responsabilité, l'éthique, la liberté, la CFE-CGC est totalement indépendante des organisations politiques, patronales ou confessionnelles. Pour la CFE-CGC, le progrès économique et le progrès social sont non seulement compatibles mais vont souvent de pair. Ardents défenseurs du dialogue social et de la négociation, les délégués CFE-CGC cherchent à défendre et à faire progresser les droits des salariés tout en préservant l'intérêt de l'entreprise.

Pourquoi adhérer à la FIECI CFE-CGC ?

- être écouté et défendu,
- être informé des réalités de l'entreprise, de sa stratégie,
- anticiper et peser sur les décisions des employeurs,
- être responsable et conscient du rôle que peut jouer l'entreprise dans la société de demain,
- et si on le souhaite, participer à la vie du syndicat.

Quels sont les services proposés par la FIECI CFE-CGC ?

- L'accès à la section syndicale de l'entreprise et à ces réunions,
- L'assistance, la défense et la protection juridique,
- L'adhésion au Fonds d'Assistance Juridique,
- L'abonnement aux publications de la CFE-CGC,
- L'accès aux services confédéraux et fédéraux,
- L'accès aux formations du Centre de formation syndicale (CFS),
- L'accès aux listes de diffusion, aux informations essentielles
- L'aide aux démarches au sein des institutions et organismes sociaux.
- Une information concernant l'entreprise, par les Délégués Syndicaux
- La possibilité de se présenter aux élections de CSE et/ou d'être désigné RP en étant soutenu par la CFE-CGC
- Un service juridique spécialisé compétent dans le droit du travail, à disposition par téléphone ou courriel.
- Une formation syndicale adaptée et totalement prise en charge
- *Utilisation du droit à 12 jours de congé formation économique, sociale ou syndicale indépendant de vos congés !*

Combien ça coûte ?

Un tarif raisonnable payable par trimestre dont 66% remboursés en crédit d'impôt.

- Cadres 234 € par an, soit 19.50 € /mois soit seulement 6€ par mois après déduction fiscale.
- Cadres de moins de 30 ans : 168 € par an soit 14.00 €/mois soit environ seulement 5€ par mois après déduction fiscale
- Agent Maîtrise 168 € par an soit 14.00 €/mois soit environ seulement 5€ par mois après déduction fiscale
- Technicien 120 € par an soit 10.00 €/mois soit environ seulement 3€ par mois après déduction fiscale

Comment adhérer ?

- En ligne, connectez-vous sur : <https://rdf.fieci-cfecgc.org/adherez-a-la-fieci/>
- En contactant un délégué syndical :

Nacéra BENRABAH

benrabahnacera@yahoo.fr

Francis VALENTIN

valentin.francis@gmail.com

Maxence TAN

maxence.tan@hotmail.com

Thierry GENELETTI

thierry.geneletti@gmail.com

Marc BAUCHET

mbauchet.irp@gmail.com

